|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant réintégration suite à mise à disposition**M Grade  |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux des fonctionnaires territoriaux,

Vu la convention de mise à disposition passée entre (*collectivité d’origine*) …………………………, et (*collectivité d’accueil*) ……………………………………,

Vu l’arrêté du ……… portant mise à disposition de M………………… à ………….. *(Indiquer la collectivité ou l’établissement d’accueil)* à compter du ……… pour une durée de ………………,

Vu la demande de fin de mise à disposition présentée par ………………………………… (*collectivité d’origine ou collectivité d’accueil*) en raison de ………………………………………… *(motif intérêt du service)*,

*OU*

Vu la demande de réintégration présentée par M…………………, à compter du ……………………,

*OU*

Considérant que la période de mise à disposition est arrivée à échéance,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin à la mise à disposition de M………………… auprès de (organisme d’accueil) ……………………………, à compter du ………………………….

**ARTICLE 2 :** A la même date M………………… (grade) ……………………………… titulaire, est réintégré(e) à (collectivité d’origine) ……………………………………………………, soit :

- dans les fonctions exercées précédemment

*OU*

- au service …………………………… dans des fonctions hiérarchiquement comparables à celles exercées précédemment

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le …………………………….Signature de l’agent : |